

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNAUTE DES COMMUNES DU DIOIS / COMMUNE DE DIE

Enquête publique relative à la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Die

Par arrêté n° 2020-191 en date du 22/12/2020, le Président de la Communauté des Communes du Diois a ordonné l'ouverture de l'enquête publique pour le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Die. L'objet de cette procédure porte sur la correction d'erreurs de classement en Espaces Boisés Classés / l'adaptation du règlement graphique au travers du reclassement en zone agricole de secteurs à enjeux pour des exploitations actuelles ou projetées / la mise en concordance du tableau de répartition par îlot de la surface de plancher maximale du PLU avec celui du dossier de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté de Chanqueyras / l'adaptation du règlement et des Orientations d'Aménagement et de Programmation établis pour la zone Ui de Cocause / la modification de quelques dispositions ou définitions actuelles du règlement écrit, au regard de certaines évolutions du code de l'urbanisme / la matérialisation de la déchetterie et la station d'épuration aux règlements graphiques.

A cet effet, Monsieur Christian ROMANEIX, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du tribunal administratif de Grenoble.

L'enquête publique se tiendra, pour une durée de 32 jours, du vendredi 22 janvier 2021 à 14h00 au lundi 22 février 2021 à 16h00.

Le dossier de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Die sera tenu à la disposition des intéressés, dans les locaux de la Communauté des Communes du Diois, pendant toute cette période, aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. Celui-ci sera également visible en Mairie de Die, aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00. Le dossier d'enquête publique sera consultable sur le site internet de la Communauté des Communes du Diois : www.paysdiois.fr ou sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/2279>.

Toute information concernant l'enquête publique pourra être demandée au pôle aménagement urbanisme de la Communauté des Communes du Diois - 42 rue Camille Buffardel – 26150 DIE

Monsieur le commissaire enquêteur recevra personnellement en Mairie de Die le :

- Vendredi 22 janvier 2021 de 14h00 à 16h30
- Mercredi 3 février 2021 de 9h00 à 12h00
- Lundi 22 février 2021 de 14h00 à 16h00

Le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête déposé à la Mairie de Die, aux jours et heures susmentionnés. Pendant la période d'enquête publique, ces observations peuvent également être adressées, soit par courrier au commissaire enquêteur à l'adresse : Monsieur Christian ROMANEIX - Commissaire enquêteur - Mairie de Die – Rue Félix Germain – 26150 DIE, soit par courriel à l'adresse : enquete.publique@paysdiois.fr ou sur <https://www.registre-dematerialise.fr/2279>

L'ensemble des informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête seront jointes au dossier.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés au siège de la Communauté des Communes du Diois et à la Mairie de Die ou sur le site internet www.paysdiois.fr pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de cette procédure, il appartiendra au Conseil Communautaire de la Communauté des Communes du Diois de se prononcer par délibération sur l'approbation de la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme après avis du conseil municipal de la Commune de Die. Il pourra, au vu des avis des personnes publiques associées et des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation.

Le Président, Alain MATHERON